

L'an deux mil douze, et le onze du mois d'octobre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 18	Absents 13	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 03/10/2012

Date d'affichage :

OBJET :

MISE EN ŒUVRE DU PLPI BALAGNE

Programme d'investissements
Défense de la Forêt Contre les Incendies

Mise à jour des ouvrages

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Présents : MM. G. BRUN – PF. ANGELINI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – P. CECCALDI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – M. LUCIANI – F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON - A. SANTINI - F. SEVEON - JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – D. ANDREANI – JP ANSALDI - L. BICCHIERAY – JB CECCALDI - MD CLAVEAU – J. EMMANUELLI - J. LUCIANI – JB. MARIOTTI – E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : MM. E. MARCELLI à M. PARIGGI - R. SANTELLI à A. SANTINI.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président rappelle à l'assemblée le projet d'investissements pour l'installation de réserves d'eau sur le territoire de la communauté, dont le nombre était initialement estimé à 5 unités de 120 m³, selon les implantations suivantes :

- Baie de Nicchiaretto, commune de Calenzana.
- Commune de Galéria, bord de départementale 81.
- Mont'Estremo, dans le village à l'aplomb de la route.
- Entrée col de Salvi, commune de Lavatoggio.
- Sur la ZAL N°21 de Salvi, commune de Lavatoggio.
- Implantation d'un poteau DFCI sur la commune de Lumio au col Forcolina
- Réfection du bassin de Bocca Seddia sur la commune de Calenzana.
- Equipement d'ouvrages DFCI de barrières.

Le coût global des travaux relatifs à la réalisation de ces ouvrages s'élève à la somme de 248 400 € HT

La répartition des financements est la suivante :

Part de l'Etat 44 % pour un montant de 98 366.40 €

Part du FEDER 33 % pour un montant de 73 774.80 €

Par de l'Office de l'Environnement de la Corse 23 % pour un montant de 51 418.80 €

Il s'agit aujourd'hui de présenter les investissements après prise en compte de nombreuses modifications sur l'implantation et la nature des ouvrages résultant de la mission de maîtrise d'œuvre qui encadre ces travaux, dont l'essentiel tient, en concertation avec les services du SDIS, dans l'abandon des citernes de 120 m³ pour des contenants de 30 m³, en nombre plus important, 10 unités au lieu de 5. Les investissements sont présentés en page annexe.

Le Président précise qu'aucune incidence financière n'est à constater. L'enveloppe attribuée pour ce projet reste inchangée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé du Président.

Fait et délibéré, le 11 octobre 2012
Pour copie conforme
Le Président



Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le